

Communiqué de presse
– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Borex dépasse la barre des 3 GW de puissance installée à la fin de l'exercice 2022
Hausse des flux de trésorerie, augmentation du portefeuille de projets et maintien d'un solide bilan

Faits saillants

- **Hausse des flux de trésorerie discrétionnaires¹ de 34 % au quatrième trimestre et de 27 % pour l'exercice 2022**
 - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 189 M\$ au T4 et de 513 M\$ pour l'exercice 2022, en hausse de 108 M\$ et 168 M\$ respectivement sur 2021.
 - Marge brute d'autofinancement¹ de 141 M\$ au T4 et de 403 M\$ pour l'exercice 2022, en hausse de 25 M\$ et de 40 M\$ respectivement sur 2021.
 - Flux de trésorerie discrétionnaires¹ de 77 M\$ au T4 et de 167 M\$ pour l'exercice 2022, en hausse de 19 M\$ et 35 M\$ respectivement sur 2021.
- **Augmentation de 21 % de la puissance installée et croissance continue du portefeuille de projets**
 - Acquisition d'une participation de 50 % dans 5 parcs éoliens aux États-Unis pour une puissance installée attribuable à Borex de 447 MW le 29 décembre 2022.
 - Mise en service de 3 projets représentant un ajout de 90 MW en décembre : parc éolien Moulins du Lohan (65 MW), parc éolien Mont de Bézard 2 Repowering (13 MW additionnels) et parc solaire Grange du Causse (12 MW).
 - Ajout de 137 MW de projets solaires et éoliens en phase préliminaire du portefeuille de projets.
- **Maintien de la flexibilité financière et d'un solide bilan pour poursuivre la croissance**
 - Près de 500 M\$ de liquidités et financements autorisés disponibles¹ au 31 décembre 2022.
 - Ratio d'endettement net sur capitalisation totale de 40 % au 31 décembre 2022, contre 48 % à la fin 2021.
- **Hausse de 4 % (6 %) du BAIIA(A)³ au quatrième trimestre et de 3 % (3 %) pour l'exercice 2022**
 - BAIIA(A)³ de 158 M\$ (173 M\$)² au T4-2022, une hausse de 6 M\$ (10 M\$) sur 2021. Résultat d'exploitation de 7 M\$ (14 M\$) au T4-2022, une baisse de 67 M\$ (68 M\$) sur 2021 attribuable à la dépréciation d'actifs sans effet sur les flux monétaires.
 - BAIIA(A) pour l'exercice 2022 de 502 M\$ (552 M\$), en hausse de 12 M\$ (17 M\$) sur 2021. Résultat d'exploitation pour l'exercice 2022 de 112 M\$ (147 M\$), en baisse de 70 M\$ (72 M\$) sur 2021.
- **Production en hausse de 9 % et 1 % sur le quatrième trimestre et de l'exercice 2021. Production de 2 % et 3 % inférieure à la production anticipée⁴ du quatrième trimestre et de l'exercice 2022.**
 - Éolienne : en hausse de 16 % (16 %) et 4 % (4 %) sur T4-2021 et exercice 2021, 1 % (— %) et 4 % (3 %) inférieure à la production anticipée.
 - Hydroélectrique : en baisse de 21 % et 5 % sur T4-2021 et exercice 2021, 12 % et 5 % inférieure à la production anticipée.
 - Solaire : en hausse de 10 % et 11 % sur T4-2021 et exercice 2021, 3 % et 3 % inférieure à la production anticipée.

Montréal (Québec), le 24 février 2023 - Borex inc. (« Borex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce une augmentation significative de ses flux de trésorerie et de sa capacité de production au cours du quatrième trimestre 2022.

« L'année 2022 a été marquée par une hausse importante de notre capacité de production et de notre portefeuille de projets. Nous avons dépassé la barre des 3 GW de puissance installée en fin d'exercice et nous comptons sur un portefeuille de projets

¹ Le Combiné, la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné³, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

⁴ La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

en développement et en construction de 5,5 GW, soit 2,5 GW ou 81 % de plus qu'en 2020, année de référence pour notre plan stratégique 2025. Dans un contexte où la transition énergétique doit plus que jamais s'accélérer afin de combler le manque de capacité de production à court et moyen terme dans plusieurs marchés, nos 30 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, jumelés au dynamisme et à la connaissance approfondie de nos marchés démontrés par nos équipes, nous procurons un avantage concurrentiel indéniable », a souligné le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

« Nos équipes ont fait preuve d'agilité, d'innovation et de vision dans un contexte de marché inhabituel de crise énergétique en Europe, ainsi que d'inflation et de tensions dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Nous avons notamment optimisé nos revenus par la sortie anticipée de contrats venant à échéance à court terme, permettant ainsi de profiter de prix de vente plus élevés. Nous avons également réussi à devancer la mise en service de certains parcs au cours de l'exercice. Enfin, nous avons négocié divers contrats avec des entreprises consommatrices d'électricité, nous permettant d'optimiser nos revenus, nos projets et nos actifs en exploitation. L'ensemble de ces actions nous ont permis d'ajouter plus de 15 M\$ aux flux de trésorerie discrétionnaires¹ générés en 2022.

Nous avons réalisé cette croissance tout en maintenant une forte discipline financière en 2022 en vendant à des conditions avantageuses 30 % de nos activités en France à un partenaire financier ayant une vision long terme et une connaissance approfondie de notre industrie. Nous avons d'ailleurs terminé l'exercice avec un ratio d'endettement net sur capitalisation totale de 40 % comparativement à 48 % un an plus tôt et près de 500 millions de dollars de liquidités et crédits autorisés au 31 décembre », a ajouté M. Decostre.

Faits saillants du 4^e trimestre

Pour les périodes de trois mois closes le 31 décembre

	Consolidé				Combiné ¹			
	2022	2021	Variation		2022	2021	Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ²	1 619	1 492	127	9	1 814	1 661	153	9
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	322	192	130	68	344	211	133	63
Résultat d'exploitation	7	74	(67)	(91)	14	82	(68)	(82)
BAIIA(A) ³	158	152	6	4	173	163	10	6
Résultat net	(7)	20	(27)	>(100)	(7)	20	(27)	>(100)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	14	17	(3)	(20)	14	17	(3)	(21)
Par action (de base et dilué)	0,14 \$	0,17 \$	(0,03) \$	(16)	0,14 \$	0,17 \$	(0,03) \$	(17)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	189	81	108	>100	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ¹	141	116	25	22	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires ¹	77	58	19	34	—	—	—	—

Au 4^e trimestre 2022, Boralex a produit 1 619 GWh (1 814 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 9 % (9 %) comparativement aux 1 492 GWh (1 661 GWh) produits au trimestre correspondant de 2021. Pour la période de trois mois close le 31 décembre 2022, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 322 M\$ (344 M\$), en hausse de 68 % (63 %) par rapport au quatrième trimestre 2021, alors que le BAIIA(A)³ a atteint 158 M\$ (173 M\$), en hausse de 4 % (6 %) par rapport au quatrième trimestre 2021. La hausse de la production, des produits et du BAIIA(A) est principalement attribuable aux mises en service de nouveaux parcs éoliens et solaires ainsi que la hausse de revenus provenant de parcs qui vendent au prix du marché. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 7 M\$ (14 M\$), comparativement à 74 M\$ (82 M\$) au trimestre correspondant de 2021. Cette baisse est attribuable à la dépréciation d'actifs sans effet sur les flux monétaires.

Au quatrième trimestre 2022, la Société a enregistré une dépréciation pour les actifs solaires américains suite à la hausse subite et prononcée des taux d'intérêt aux États-Unis causant une diminution de la valeur recouvrable en raison de la hausse du taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Considérant que Boralex s'est protégée contre l'augmentation des taux d'intérêts via un swap, l'effet net de cet élément sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex est de 10 M\$. Ces éléments n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de la période de trois mois close le 31 décembre 2022. Enfin, les éléments mentionnés ci-haut n'ont pas d'impact sur la performance anticipée pour ces actifs.

¹ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement, les Flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Le 28 décembre 2022, un arrêté fixant le prix seuil des contrats de compléments de rémunération à 44,78 €/MWh pour 2022 a été publié, soit un montant inférieur aux tarifs de référence des contrats de Boralex, tel que la direction avait estimé au cours du troisième trimestre. La Société devra ainsi verser à l'État français la totalité de la différence entre les prix de marché perçus et les tarifs de référence des contrats depuis le 1^{er} janvier 2022. Au 31 décembre 2022, la Société a continué à comptabiliser une provision égale aux revenus supplémentaires générés par ces actifs. Cette provision s'applique en réduction des revenus à l'état des résultats.

Le 30 décembre 2022, le gouvernement français a adopté la Loi de finances pour 2023 qui inclut la transposition en droit français de la mesure d'urgence annoncée en septembre 2022 par le Conseil de l'Union européenne (UE) afin de réagir aux difficultés pour les consommateurs causées par les prix élevés de l'électricité. Cette nouvelle taxe prévoit une contribution calculée à 90 % des revenus en excès d'un seuil de 100 €/MWh à partir du 1^{er} juillet 2022, et s'applique à tous les parcs en exploitation, sauf ceux qui bénéficient d'un contrat de complément de rémunération, activé ou non. Les revenus additionnels générés par les actifs concernés par cette mesure ont donc été en grande partie compensés par l'enregistrement d'une charge d'exploitation au cours du quatrième trimestre.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, Boralex a enregistré une perte nette de 7 M\$ (7 M\$), contre un résultat net de 20 M\$ (20 M\$) pour la période correspondante de 2021. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex est de 14 M\$ (14 M\$) ou 0,14 \$ (0,14 \$) par action (de base et dilué), comparativement à 17 M\$ (17 M\$) ou 0,17 \$ (0,17 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2021. La baisse du résultat net est principalement attribuable à la diminution du résultat d'exploitation.

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre

	Consolidé				Combiné ¹			
	2022	2021	Variation		2022	2021	Variation	
			\$	%			\$	%
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Production d'électricité (GWh) ²	5 617	5 552	65	1	6 300	6 215	85	1
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	818	671	147	22	893	743	150	20
Résultat d'exploitation	112	182	(70)	(39)	147	219	(72)	(33)
BAIIA(A) ³	502	490	12	3	552	535	17	3
Résultat net	8	26	(18)	(66)	8	30	(22)	(71)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	30	17	13	82	30	21	9	42
Par action (de base et dilué)	0,30 \$	0,16 \$	0,14 \$	82	0,30 \$	0,21 \$	0,09 \$	42
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	513	345	168	49	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ¹	403	363	40	11	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires ¹	167	132	35	27	—	—	—	—
	Au 31 déc.	Au 31 déc.	Variation		Au 31 déc.	Au 31 déc.	Variation	
			\$	%			\$	%
Total de l'actif	6 539	5 751	788	14	7 188	6 162	1 026	17
Emprunts - Solde du capital	3 346	3 682	(336)	(9)	3 674	4 030	(356)	(9)
Total emprunts projets	3 007	3 141	(134)	(4)	3 335	3 489	(154)	(4)
Total emprunts corporatifs	339	541	(202)	(37)	339	541	(202)	(37)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, Boralex a produit 5 617 GWh (6 300 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 1 % (1 %) comparativement aux 5 552 GWh (6 215 GWh) produits lors de la période correspondante en 2021. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 818 M\$ (893 M\$), en hausse de 147 M\$ (150 M\$) ou 22 % (20 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2021, alors que le BAIIA(A) s'est établi à 502 M\$ (552 M\$), en hausse de 12 M\$ (17 M\$) ou 3 % (3 %) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. La hausse de la production, des produits et du BAIIA(A)¹ est principalement attribuable aux mises en service de nouveaux parcs éoliens et solaires ainsi que la hausse de revenus provenant de parcs vendant au prix du marché. Le résultat d'exploitation a atteint 112 M\$ (147 M\$), en baisse de 70 M\$ (72 M\$) sur la période correspondante de 2021. Cette baisse est attribuable à la dépréciation d'actifs sans effet sur les flux monétaires.

Au global, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, Boralex a enregistré un résultat net de 8 M\$ (8 M\$), contre un résultat net de 26 M\$ (30 M\$) pour la période correspondante en 2021. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex a été de 30 M\$ (30 M\$), ou 0,30 \$ (0,30 \$) par action (de base et dilué), comparativement à 17 M\$ (21 M\$) ou 0,16 \$ (0,21 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2021.

Perspectives

Le Plan stratégique 2025 de Boralex s'articule autour des quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019 – la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation – et de six cibles d'entreprise. Les détails de ce plan, qui intègre également la stratégie de responsabilité sociétale de Boralex, se retrouvent dans le rapport annuel de la Société. Les faits saillants des principales réalisations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en lien avec le *Plan stratégique 2025* se retrouvent dans le [Rapport annuel 2022](#), disponible dans la section Investisseurs du site web de Boralex.

Au cours des prochains trimestres, Boralex poursuivra l'exécution des différentes initiatives liées à ce plan, notamment le développement de projets et l'analyse de cibles d'acquisitions ainsi que l'optimisation de la gestion des contrats de vente d'électricité.

¹ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, Boralex a annoncé une [mise à jour de son modèle de gestion](#). Ce modèle décentralisé offrira davantage de proactivité et de proximité envers les opportunités des différents marchés régionaux de la Société. Il permettra également une prise de décisions éclairée et encore plus rapide, et ainsi que l'accentuation des forces concurrentielles de la Société, afin qu'elle continue à se démarquer et à croître différemment dans son secteur d'activité.

Enfin, pour poursuivre sa croissance organique, la Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés, pour un total de 4 083 MW en éolien et en solaire et 820 MW en stockage, ainsi qu'un *Chemin de croissance* de 618 MW en éolien et solaire et de 3 MW en stockage.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s'établit aujourd'hui à plus de 3 GW. Nous développons un portefeuille de projets de plus de 4 GW dans l'éolien et le solaire et de plus de 800 MW dans le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des décisions prises par la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière spécifique	Utilité	Composition	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59.96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise. <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique</i>	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation; plus (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Mesures financières non conformes aux PCGR - suite

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>	<i>Composition</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels on exclut les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires

<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Composition</i>
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.

Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
Périodes de trois mois closes le 31 décembre:						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 619	195	1 814	1 492	169	1 661
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	322	22	344	192	19	211
Résultat d'exploitation	7	7	14	74	8	82
BAIIA(A)	158	15	173	152	11	163
Résultat net	(7)	—	(7)	20	—	20
Exercices clos le 31 décembre :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	5 617	683	6 300	5 552	663	6 215
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	818	75	893	671	72	743
Résultat d'exploitation	112	35	147	182	37	219
BAIIA(A)	502	50	552	490	45	535
Résultat net	8	—	8	26	4	30
Au 31 décembre						
Total de l'actif	6 539	649	7 188	5 751	411	6 162
Emprunts - solde du capital	3 346	328	3 674	3 682	348	4 030

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

La direction utilise le BAIIA(A) afin de mesurer la performance des secteurs d'activité de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021			Variation 2022 vs 2021	
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Combiné
Périodes de trois mois closes le 31 décembre :								
Résultat d'exploitation	7	7	14	74	8	82	(67)	(68)
Amortissement	67	6	73	75	6	81	(8)	(8)
Dépréciation	82	4	86	2	—	2	80	84
Quote-part des profits (pertes) des coentreprises et entreprises associées	6	(6)	—	(4)	4	—	10	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des coentreprises	(4)	4	—	6	(6)	—	(10)	—
Autres gains	—	—	—	(1)	(1)	(2)	1	2
BAIIA(A)	158	15	173	152	11	163	6	10
Exercice clos le 31 décembre :								
Résultat d'exploitation	112	35	147	182	37	219	(70)	(72)
Amortissement	295	24	319	297	23	320	(2)	(1)
Dépréciation	85	5	90	4	—	4	81	86
Quote-part des profits des coentreprises et entreprises associées	37	(37)	—	9	(9)	—	28	—
Excédent de participation sur l'Actif net de la coentreprise SDB I	—	—	—	6	(6)	—	(6)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des coentreprises	(25)	25	—	(2)	2	—	(23)	—
Autres gains	(2)	(2)	(4)	(6)	(2)	(8)	4	4
BAIIA(A)	502	50	552	490	45	535	12	17

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes le		Exercices clos le	
	31 décembre		31 décembre	
(en millions de dollars canadiens) (non audité)	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	189	81	513	345
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(48)	35	(110)	18
Marge brute d'autofinancement	141	116	403	363
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽¹⁾	(47)	(50)	(212)	(222)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽²⁾	(1)	—	7	8
	93	66	198	149
Capital versé lié aux obligations locatives	(4)	(4)	(15)	(13)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽³⁾	(19)	(7)	(37)	(20)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(2)	(3)	(12)	(8)
Frais de développement (aux résultats)	9	6	33	24
Flux de trésorerie discrétionnaires	77	58	167	132

⁽¹⁾ Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes.

⁽²⁾ Pour les trois mois clos le 31 décembre 2022, ajustement de 1 M\$ composé principalement de frais de transactions et d'acquisitions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ajustement favorable de 7 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ajustement favorable de 8 M\$ composé principalement de 5 M\$ de paiements de frais et passifs assumés liés aux acquisitions ainsi que 3 M\$ pour des activités de financement antérieures ou non liées à des sites en exploitation.

⁽³⁾ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sarl.

Liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

	Consolidé	
	Au 31 décembre	
	2022	2021
(en millions de dollars canadiens) (non audités)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	361	256
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financement de projets	(279)	(198)
Découvert bancaire	(12)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie dédiés à des utilisations court terme connues	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	70	58
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	424	339
Liquidités disponibles et financements autorisés	494	397

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », le paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes ; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles ; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou encore d'acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu de performance ; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et notre divulgation en RSE ; une participation et une collaboration suffisante de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives RSE de Boralex ; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents ; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Renseignements :

MÉDIAS

Camille Laventure

Conseillère, communications externes

Borex inc.

438 883-8580

camille.laventure@borex.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot

Directeur principal – relations avec les investisseurs

Borex inc.

514 213-1045

stephane.milot@borex.com

Source : Borex inc.